



## GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Paris, le 30 octobre 2021*

**Lancement d'une mission de médiation au CHU de Martinique sur les modalités d'application de l'obligation vaccinale des soignants et le déploiement du passe sanitaire.**

**Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, en lien avec l'Agence régionale de santé et la Préfecture de Martinique annoncent la mise en place d'une mission de médiation afin de répondre à la situation sociale préoccupante au Centre Hospitalier Universitaire de Martinique.**

Le déploiement du passe sanitaire et l'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale pour le personnel soignant ont suscité de fortes inquiétudes et des tensions au sein du Centre hospitalier universitaire de Martinique (CHUM).

La mission aura pour objectif de rétablir un dialogue serein et constructif avec l'ensemble des acteurs locaux sur les modalités d'application de la loi en vue d'organiser la bonne prise en charge des patients et la continuité des soins.

Elle débutera le 3 novembre et sera conduite par Danielle Toupillier, ancienne directrice générale du centre national de gestion (CNG) et médiatrice nationale pour les personnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle sera accompagnée du Docteur Emmanuel Gordien, virologue à l'Hôpital Avicenne, et de Léandre Beauroy, directeur du travail à la Préfecture de Martinique.

**Contact presse :**

**Cabinet du ministre des Outre-mer**

Mél : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

**Cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé**

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)